



Bail caution etat des lieux documents

Par **valjo**, le **29/01/2008** à **13:11**

Bonjour,

Est-il autorisé d'utiliser des modèles téléchargés gratuitement sur internet pour la rédaction d'un bail, d'une caution et d'un état des lieux OU faut-il obligatoirement acheter des documents originaux ? y-a-t-il une réglementation ?

A partir du moment où tous les éléments sont repris je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas légal mais j'ai un doute

Merci de votre réponse

Cordialement